

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 novembre 2022**

 COMMUNE DE MESSERY

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° | Objet | Décision du conseil municipal |
| 1 | Désignation des 3 bureaux d’architectes admis à remettre un projet dans le cadre du marché de maîtrise d’œuvre pour la future salle multifonctions des Semiss. | Retient les cabinets d’architecture DE JONG ARCHITECTES, CAAZ ARCHITECTURE et FORALL STUDIO pour participer à la seconde phase du concours de maitrise d’œuvre |
| 2 | Projet de création d’un espace sportif sur l’emplacement de l’actuelle salle des fêtes du centre : mise en place d’un groupe de travail pour élaborer le programme. | Désigne les personnes chargées de réfléchir et d’élaborer le projet de programme du futur espace sportif et de loisirs du centre |
| 3 | Marché de travaux chemin des Brolliets : désignation de l’entreprise. | Décide de retenir l’offre de l’entreprise EUROVIA pour un montant HT de 123 173.30 euros |
| 4 | Proposition de mise en place de tickets restaurants pour le personnel communal. | Décide d’adhérer au contrat cadre de fourniture de titres restaurant, de dire que sont éligibles tous les agents de la collectivités qui ont une pause repas sur leur temps de travail contractuel à l’exception de ceux qui bénéficient déjà du repas pris en charge par la commune, de définir le montant de la valeur faciale des titres restaurant à 8 euros, de définir le taux de participation employeur à la valeur faciale de chaque titre à 60 %, d’inscrire au budget les crédits nécessaires à la mise en place de cette délibération, d’autoriser le Maire ou en cas d’empêchement le vice-président à signer au nom et pour le compte du CDG74 toutes pièces de nature administrative technique ou financière  |
| 5 | Mise en place du Complément indemnitaire annuel (C.I.A.) – modification de la délibération du 5 avril 2018. | Décide que le CIA soit directement lié à la manière de servir et l’engagement professionnel apprécié par l’autorité hiérarchique lors de l’entretien d’évaluation professionnel, que l’exécutif attribue un indice de satisfaction, que le montant du CIA soit compris entre 75 et 100 % selon le degré de satisfaction, que les montants du CIA soient définis par groupe de fonction, que la présente délibération entre en application en 2023 |
| 6 | Projet de convention avec le CDG 74 pour médecine préventive et prévention des risques professionnels. | Décide de continuer à fonctionner avec le service médecine du travail et prévention des risques professionnels du CDG74.Autorise le Maire à signer la convention correspondante |
| 7 | Proposition d’adhésion au contrat groupe (passé par le CDG) pour l’assurance statutaire (maladie, accident du travail…) du personnel. | Décide d’adhérer au contrat groupe d’assurance des risques statutaires, d’inscrire au budget les crédits nécessaires, d’autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération |
| 8 | Modification du tableau des effectifs (suppression de postes). | Décide de supprimer les 3 postes et de modifier le tableau des effectifs en conséquence. |
| 9 | Recensement de la population – création d’emplois agents recenseurs et désignation d’un coordonnateur. | Décide de créer 4 emplois d’agents recenseurs, de fixer la rémunération de ces agents, de désigner Mme COLLOMB coordonnatrice assistée de M. PICAUD |
| 10 | Création d’un nouveau budget annexe pour le parc de stationnement de la plage. | Décide de créer un budget annexe au 01/01/23 qui s’appellera « parc de stationnement » budget avec autonomie financière et soumis à la nomenclature M4 |
| 11 | Mise en place de provisions pour créances douteuses pour budget principal et budget «Affaires Scolaires». | Décide d’instituer des provisions pour les créances listées dans la délibération conformément aux écritures comptables proposées |
| 12 | Admission en non-valeur de créances pour budget principal et budget «Affaires Scolaires». | Décide l’admission en non-valeur des créances suivantes : « Bahuaud » 48€, « Gil Lopez » 30€, « Ledoux » 78€, « Lo Greco » 69€ |
| 13 | Décision modificative n°2 au budget principal de la commune (annule et remplace la D.M. n°2 du 08/09/22). | Annule la décision modificative n°2 au budget principal du 08/09/22.Approuve la modificative n°2 au budget principal telle que présentée dans la délibération |
| 14 | Décision modificative n°2 au budget «Affaires Scolaires» | Approuve le décision modificative |
| 15 | Décision modificative n°1 au budget «Cimetière» | Approuve la décision modificative |
| 16 | Actualisation prix de vente des caveaux, concessions funéraires, cases colombarium. | Adopte les tarifs proposés et décide que ces tarifs entreront en vigueur au 01/01/23 |
| 17 | Remboursement d’un élu ayant fait une avance de paiement. | Décide de rembourser la somme de 525 CHF à M. Thierry NOIR, le taux de change étant le taux en vigueur le jour du présent conseil municipal |
| 18 | Proposition de bon-cadeau pour Fête du Patrimoine et concours « mangas ». | Autorise le paiement des deux entreprises partenaires (salon de coiffure Hairnergy à Messery pour 50€ et librairie Entre Parenthèse à Douvaine pour 100€) |
| 19 | Cession gratuite de parcelles (D 2748 et D 2749 au 8 chemin de champs d’Amot) au profit de la commune. | Autorise l’acquisition gratuite de parcelles (D 2748 et D2749 au 8 chemin des Champs d’Amot) au profit de la commune |
| 20 | Proposition de partage de la taxe d’aménagement entre la commune et Thonon-Agglomération. | Rejette la proposition consistant à céder à Thonon Agglomération 5% du produit de la taxe d’aménagement |
| 21 | Approbation du rapport d’activité 2021 de Thonon-Agglomération. | Prends acte du rapport d’activité 2021 de Thonon Agglomération |
| 22 | Approbation des rapports 2021 sur le prix et la qualité des services publics suivants : déchets, assainissement collectif, assainissement non-collectif, eau potable. | Prends acte des rapports d’activités 2021 sur le prix et la qualité du service public des déchets, de l’assainissement collectif et non-collectif et de l’eau potable |

*Affiché le 14 novembre 2022*